

Ordre du jour n°AD

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 15/173

Orientations budgétaires pour 2016

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

Vu le Décret modifié 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Vu la note ci-annexée relative aux éléments de contexte et d'orientation budgétaires,

Considérant que le projet de loi de finances pour 2016 devrait plafonner la TSE susceptible d'être mise en recouvrement par l'EPORA à 30 M€,

Sur proposition du Président,

Approuve les orientations budgétaires exprimées dans la note annexée, et en particulier l'option de baser le budget 2016 sur un montant d'activité de l'ordre de 62 M€ en autorisations d'engagement et de 52 M€ en crédits de paiement et le principe du maintien en valeur des ressources de TSE.

14 OCT. 2015

Le Directeur Général
Jean GUILLET

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration
Georges ZIEGLER

Guy LEVI